



## CHS-CT 1<sup>er</sup> avril 2022

Madame la Présidente,

Dans une période où la crise sanitaire semble marquer une pause (mais pas tant que ça !), les Français sont confrontés à une explosion des prix des produits de 1<sup>ère</sup> nécessité et voient leur pouvoir d'achat fondre comme neige au soleil.

Et ce ne sont pas les miettes ponctuelles données par le gouvernement ni les propositions électoralistes des uns et des autres qui y changeront quelques choses : Cela relève plutôt d'un pansement sur une jambe de bois au vu de l'augmentation des prix.

Dans la fonction publique, alors que la valeur du point d'indice ne suit plus l'inflation depuis plus de 20 ans, on nous fait miroiter un déblocage, mais cette proposition est bien tardive et reste à préciser ! L'intersyndicale n'a eu de cesse d'exiger l'augmentation de la valeur du point d'indice et l'ouverture de négociations sur les rémunérations depuis le début du quinquennat et continuera de porter ces revendications avant, pendant et après les échéances politiques.

Dans nos administrations, la qualité du travail devient accessoire. Les agents sont devenus des pions, déplacés au gré d'un empilement de restructurations et fermetures. La charge mentale qui résulte des tensions régnant dans les services pèse sur les agents, et provoque une grande lassitude, ainsi que des pathologies physiques et psychiques.

La détresse psychologique, combinant les symptômes de dépression et d'épuisement, est de plus en plus présente dans nos services.

C'est pourtant grâce à la totale implication des personnels, malgré des conditions de travail dégradées, malgré des suppressions massives d'emploi, que la qualité du travail peut être maintenue. Mais à quel prix ?

Les acteurs de prévention disposent de nombreux outils afin d'évaluer les problèmes : le DUERP (évaluation des risques professionnels), le TBVS (tableau de bord de veille sociale), le comité national de suivi, les EDD (espace de dialogue), la cellule d'écoute et maintenant le dispositif de veille et de soutien.

Mais pour l'Intersyndicale, ce plan d'action est loin d'avoir démontré son efficacité. Il reste un palliatif, car ne s'attaquant pas aux causes réelles des problèmes.

A l'heure où les conditions de vie au travail des agents sembleraient devenir un sujet d'actualité, il serait opportun de s'attaquer à ces véritables causes, et non de masquer les symptômes avec des sparadraps.

Au vu de cette situation, l'Intersyndicale ne peut que souligner toute la pertinence d'une politique ministérielle de santé au travail et toute l'importance, largement démontrée, des CHS-CT.

Cela nous conforte dans notre exigence de voir abroger la Loi de transformation de la fonction publique et de s'opposer à la fusion des CHS-CT avec tout autre instance.

Mais dans le cadre de la mise en place des CSA et des formations spécialisées, il est primordial, à minima, de maintenir cette politique ministérielle, avec un budget dédié et de préserver notre réseau d'acteurs, au bénéfice de l'ensemble des agents.

Alors que la crise sanitaire a entraîné un large développement du télétravail pérenne, l'Intersyndicale rappelle son attachement à un télétravail encadré et volontairement choisi par les agents. Le rôle du CHS-CT est de préserver l'environnement de travail, collectif et individuel, via une approche organisationnelle, mais aussi de prévenir l'isolement et les dysfonctionnements pouvant dériver du télétravail.

La Note d'Orientation Annuelle (NOM) de 2022 prévoit une analyse, un « retex » pour utiliser le langage militaire en vogue actuellement, au sujet du télétravail.

Cela sera l'occasion aussi de faire un point sur l'aspect Conditions de travail des projets de restructuration, comme indiqué dans cette note, avec une nouveauté de taille : les acteurs de prévention seront systématiquement invités aux comités techniques traitant des projets de réorganisation.

Ironiquement, la note indique qu'il faut « consolider et ancrer la culture de la prévention dans le quotidien de travail », l'année même de disparition programmée des CHS-CT, l'instance de prévention qui vise justement à veiller à cette consolidation et à cet ancrage. Quel étrange paradoxe, quelle hypocrisie surtout !

Nous reviendrons évidemment en séance sur tous les points de l'ordre du jour.

**Pour finir, revenons plus précisément sur plusieurs demandes que nous avons déjà faites par le passé :**

- Un calendrier des CHS-CT à minima au semestre,
- La communication immédiate des fiches de signalements de façon exhaustive et surtout un suivi régulier de ces fiches de signalement.
- Une action forte commune auprès du secrétariat du ministère pour l'embauche d'un médecin de prévention.